

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-133 Création d'une « Promenade Valéry Giscard d'Estaing » le long de la rue du Canal.

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

2 5 SEP. 2026

2 5 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-133-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N° 26-133

CREATION D'UNE « PROMENADE VALÉRY-GISCARD-D'ESTAING » LE LONG DE LA RUE DU CANAL

RAPPORT

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies et lieux-dits.

Dans ce cadre, la Ville souhaite, à ce titre, rendre hommage à Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République française, dont l'action a marqué durablement la modernisation de la société française et le développement des collectivités territoriales.

Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020) fut Président de la République française de 1974 à 1981. Au cours de son mandat, plusieurs réformes significatives ont contribué à moderniser la société française, parmi lesquelles l'abaissement de la majorité civile et électorale à 18 ans, la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse portée par Simone Veil et l'instauration du divorce par consentement mutuel.

Cette période fut également marquée par le renforcement des politiques de protection de l'environnement, notamment par le développement des dispositifs de protection des espaces naturels et des réserves naturelles.

Au-delà des réformes conduites sur le plan national, Valéry Giscard d'Estaing fut un acteur majeur de la construction européenne. A l'origine On lui doit notamment la création du Conseil européen, avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, puis du système monétaire européen (SME).

Après avoir quitté la présidence de la République, il poursuivit son engagement en faveur de l'Europe et de la vie publique en présidant la Convention sur l'avenir de l'Europe, chargée d'élaborer un projet de Constitution européenne.

Par l'action qu'il mena au service de l'État, de la modernisation de la société française et de la construction européenne, Valéry Giscard d'Estaing a durablement marqué la vie publique nationale.

Alors que l'année 2026 marque le centenaire de la naissance de Valéry Giscard d'Estaing, il est ainsi proposé au conseil municipal la création d'une « Promenade Valéry-Giscard-d'Estaing », le long de la rue du Canal, à proximité de l'Eure.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DÉCIDE la création d'une « **Promenade Valéry-Giscard-d'Estaing** » le long de la rue du Canal.

DIT que cette dénomination prendra effet à compter de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires et de la mise en place de la signalisation correspondante.

Adoptée par 26 voix pour, 1 contre, 5 abstentions,

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

